

Annexe 4

Bilan régional des ACT Hébergement¹

2023 :

Centre-Val de Loire

(Mis à jour le 6 novembre 2024)

% de femmes parmi les résidents	% de résidents célibataires	% de résidents avec comorbidités ²	% de résidents avec une toxicomanie ³
% de résidents âgés de plus de 45 ans	% de résidents sans revenus à l'entrée	% de résidents atteints par un déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	% de résidents dépendants à l'alcool ⁴
% de résidents avec hébergement durable à l'entrée	% de résidents sans protection sociale complémentaire à l'entrée	% de résidents atteints par une tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	% de sortants en emploi
% résidents avec accompagnants	% de résidents avec un handicap reconnu par la MPDH	% de résidents atteints par une affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	% de sortants avec hébergement durable

Légende	Taux < M-10	M -10 < Taux < M+10	Taux > M+10
	Taux bas	Taux moyen	Taux élevé
M : pourcentage moyen national Taux : pourcentage calculé pour la région considérée			

¹ Les ACT Hors les murs ne font pas partie de ce bilan (et sont traités dans le Bilan national ACT Hors les murs)

² Hors addictions, alcool et handicaps

³ Avec usage à risque ou nocif de substances psychoactives (hors alcool et tabac)

⁴ Avec usage à risque ou nocif d'alcool

Table des matières

1/ Amplitude de l'enquête et description des ACT	3
2/ Equipe salariale	4
3/ Les candidatures.....	5
4/ Profil social des résidents.....	7
5/ Situations d'hébergement des résidents entrée-sortie et décès	10
6/ Pathologies des résidents.....	12

(En raison du faible nombre de résidents sortants, il est très difficile de comparer les données à l'entrée et à la sortie.)

1/ Amplitude de l'enquête et description des ACT

Représentativité de l'enquête : 100% des places ACT.

6 structures sur 6 (100%) ont retourné l'enquête :

- 18 – Cher : CITÉS CARITAS (Bourges)
- 28 – Eure-et-Loir : ADDICTIONS France (Chartres)
- 36 – Indre : SOLIDARITÉ ACCUEIL (Châteauroux)
- 37 – Indre-et-Loire : CORDIA (Tours)
- 41 – Loir-et-Cher : ADDICTIONS France (Blois)
- 45 – Loiret : APLÉAT-ACEP (2 sites : Orléans et Montargis)

Nombre de structures	6
Nombre de places autorisées / installées	130 / 130 (+12% par rapport à 2022)
Nombre moyen de places par structure	21,7
Nombre de candidatures	267 (+40% par rapport à 2022)
Nombre de résidents présents dans l'année	171 (+20% par rapport à 2022)
Nombre d'admissions	77 (45% des résidents ont été admis dans l'année)
Nombre de sorties	58

Tableau 1 : Amplitude de l'analyse des rapports d'activité standardisés

% de places en individuel	54%
% de places en semi-collectif	31%
% de places en collectif	15%

Tableau 2 : Répartition des catégories de places d'ACT

% de structures ayant effectivement continué à accompagner au moins un résident après sa sortie dans l'année	67%
% de résidents sortis du dispositif ACT dans l'année ayant été suivis après sa sortie	22%

Tableau 3 : Activité de suivi des résidents sortis du dispositif ACT dans l'année

1 à 3 mois	27%
3 à 6 mois	73%
6 mois à 1 an	-

Tableau 4 : Répartition des durées de suivi des résidents après leur sortie

2/ Equipe salariale

Moyenne des ETP/place	0,412
-----------------------	-------

Tableau 5 : Équivalent temps plein (ETP)

Turn-over du personnel : 22%

Direction	11%
Services administratifs et techniques	19%
Equipe de soin	21%
Equipe socio-éducative	46%
Animation et Autre	3%

Tableau 6 : Équipe salariale - répartition moyenne des ETP

Pourcentage de structures ayant un médecin coordinateur dans l'équipe	100%
Pourcentage de structures ayant un infirmier dans l'équipe	100%
Pourcentage de structures ayant un psychologue dans l'équipe	100%
Pourcentage de structures ayant un assistant de service social dans l'équipe	33%
Pourcentage de structures ayant un éducateur spécialisé dans l'équipe	83%
Pourcentage de structures ayant un conseiller en économie sociale et familiale dans l'équipe	67%

Tableau 7 : Équipe salariale⁵

⁵ Personnel employé par l'ACT, en vacation ou mis à disposition par une autre structure

3/ Les candidatures

Candidatures reçues	267
Nombre moyen de candidatures par structure	44,5
Admissions	58
% de candidatures ayant entraîné une admission en ACT	28,8% (1 admission pour 3,5 candidatures)
Candidatures refusées	190
% de candidatures refusées	71,2%

Tableau 8 : Données globales sur les candidatures et les admissions

Absence de places disponibles	29%
-------------------------------	-----

Tableau 9 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT en raison d'une capacité d'accueil atteinte

Nécessite une prise en charge hospitalière	5%
Manque d'autonomie et/ou relève d'un autre dispositif	6%
En raison de conduites addictives	2%
En raison de comorbidités psychiatriques	6%
Hors critères médicaux	18%
Possède déjà un logement autonome	4%
Une coordination médicale est déjà en place	-
Uniquement un besoin urgent d'un logement	2%
Total	43%

Tableau 10 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car le dispositif n'est pas adapté aux besoins de la personne

Les modalités d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne (mobilité réduite, présence d'accompagnant ...)	5%
Dossier incomplet	3%
Refus de la personne, la personne n'a pas donné suite...	17%
Total	25%

Tableau 11 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT car les conditions d'accueil ne permettent pas d'accueillir la personne

Ne parle pas suffisamment le français	-
Sans perspective de sortie du dispositif	1%
Originaire d'une autre région ou d'un autre département ⁶	2%
Hors critères sociaux	-

⁶ Pour rappel, le dispositif est national

Autre : hors critère établissement	1%
Autre : sans ressource ou en situation irrégulière ⁷	-
Autre : hors critère d'âge ⁸	-
Autre : décès	-
Autre / Non renseigné	-
Total	4%

Tableau 12 : Pourcentage de motifs de refus à l'admission en ACT pour d' » autres motifs de refus »

Services sociaux hospitaliers et autres établissements sanitaires publics ou privés	20%
Etablissement ou service médico-social du secteur de l'addictologie	8%
Etablissement ou service médico-social du secteur des personnes en situation de handicap	1%
Lit d'accueil médicalisé (LAM)	1%
Lit halte soin santé (LHSS), LHSS mobiles, LHSS de jour	5%
ACT hors les murs d'un autre ou du même gestionnaire	4%
ACT d'un autre gestionnaire	3%
Etablissement social d'hébergement du dispositif accueil, hébergement, insertion (AHI)	8%
Etablissement social d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA)	10%
Services sociaux municipaux/départementaux	13%
Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ou unités sanitaires en milieu pénitentiaire (USMP)	8%
Association d'aide aux malades	1%
Autre établissement au service de l'association ou du service	9%
Initiative de la personne ou des proches	-
Initiative du médecin traitant	-
Professionnels du 1er recours	-
Equipe mobile santé précarité et maraude	3%
115/ Veille sociale/ Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)	4%
Services spécialisés : prostitution...	-
Autres	3%

Tableau 13 : Répartition de l'origine des dossiers de candidatures pour les candidats admis en ACT dans l'année

⁷ Pour rappel, l'accueil en ACT est inconditionnel

⁸ Pour rappel, il n'y a pas de critère d'âge pour entrer en ACT : personnes majeures ou mineures (alors accompagnées d'au moins un des titulaires de l'autorité parentale)

4/ Profil social des résidents

	Résidents présents	Candidatures	Candidatures avec accompagnants
Hommes	62%	62%	13%
Femmes	34%	33%	50%
Transgenres/intersexes	-	-	-
Mineurs	4%	5%	37%

Tableau 14 : Répartition Hommes/Femmes/Mineurs/Transgenres/Intersexes en ACT

< 18 ans	4%	
18-45 ans	46%	
46-60 ans	40%	> 45 ans : 50%
> 60 ans	10%	

Tableau 15 : Age des résidents

Célibataire	85%
En couple	15%

Tableau 16 : Répartition des situations familiales des résidents

% de candidatures avec accompagnants	15%
Nombre total d'accompagnants	57
% d'accompagnants mineurs	60%
% de résidents avec un ou des accompagnants	19%

Tableau 17 : Accompagnants accueillis en ACT

% de résidents sous-main de justice	8%
-------------------------------------	----

Tableau 18 : Résidents présents en ACT sous-main de justice

Aménagement de peine	38%
Suspension de peine pour raison médicale	12%
Sortie de prison (libération)	50%

Tableau 19 : Situation des résidents présents en ACT sous-main de justice

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient d'une protection maladie de base	91%	94%
Ne bénéficient pas d'une protection maladie de base	9%	6%

Tableau 20 : Couverture sociale principale des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient d'une protection complémentaire	77%	86%
Ne bénéficient pas d'une protection complémentaire	23%	14%

Tableau 21 : Protection complémentaire des résidents présents en ACT

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Bénéficient de la reconnaissance ALD	62%	73%

Tableau 22 : Proportion de résidents ayant une reconnaissance ALD

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
En emploi (temps plein ou partiel) ⁹	4%	8%
Scolarisé ou en formation	4%	2%
Demandeur d'emploi	7%	14%
Retraite ou préretraite	5%	11%
En invalidité ou inaptitude au travail reconnue par la MDPH	7%	17%
Sans activité professionnelle, ni scolarisation, ni formation	73%	48%

Tableau 23 : Répartition des résidents présents en ACT en fonction de leur situation professionnelle

⁹ Y compris les résidents en arrêt maladie

	Situation à l'entrée des résidents présents	Situation à la sortie des résidents sortis
Nombre de personnes ayant des revenus d'activité (salaire et primes) ou de remplacement	10%	31%
Nombre de personnes bénéficiant d'allocations ou assimilés	47%	54%
Autre : ressources financières provenant d'un tiers	-	-
Autre : formation rémunérée	-	-
Sans revenu	43%	15%

Tableau 24 : Revenu des résidents présents en ACT

5/ Situations d'hébergement des résidents entrée-sortie et décès

Hébergement durable	15%	Originaire du département	81%
Hébergement provisoire	56%	Originaire d'un autre département de la région	2%
Sans hébergement	29%	Originaire d'une autre région	15%
		Sans domiciliation	2%

Tableau 25 : Situation d'hébergement avant leur entrée en ACT des résidents présents

Solutions d'hébergement durables (59%)	Logement autonome avec bail direct	45%
	Logement autonome avec bail glissant ou un logement accompagné	8%
	Retour à domicile (propriétaire)	-
	Hébergement pérenne chez des proches	4%
	Etablissement médico-social pour personne en situation de handicap	-
	Etablissement médico-social pour personnes âgées	2%
	Centre de formation	-
	Famille d'accueil	-
Solutions d'hébergement provisoires	Etablissement social du dispositif AHI (CHRS, CHU)	2%
	Etablissement social du dispositif national d'accueil (DNA)	4%
	LAM	-
	LHSS	-
	Autre ACT	-
	Etablissement médico-social spécialisé en addictologie	-
	Etablissement de santé (hôpital, SSR...)	-
	Hôpital psychiatrique	-
	Famille d'accueil thérapeutique	-
	Hébergement provisoire ou précaire (chez des proches, en hôtel...)	18%
Autres	Emprisonnés dans un établissement pénitentiaire	6%
	Retour dans leur pays d'origine (volontairement ou non) ou départ à l'étranger	-
	Sans solution	4%
	Non renseigné	6%

Tableau 26 : Situations d'hébergement des résidents sortis du dispositif ACT (hors décès)

14% des sortants (hors décès) sont également entrés dans un dispositif ACT hors les murs.

Rupture de contrat à l'initiative du résident	8%
Exclusion	12%

Tableau 27 : Proportion de résidents avec une rupture d'accompagnement

% de résidents présents décédés pendant l'année dans l'ACT	2%
% de décès parmi les sorties du dispositif ACT	6%

Tableau 28 : Proportion de décès en ACT

< 6 mois	17%
6-12 mois	25%
12-18 mois	14%
18-24 mois	13%
> 2 ans	31%

Tableau 29 : Répartition des durées de séjour en ACT des résidents sortants

Durée ¹⁰ moyenne d'hébergement pour les résidents sortis dans l'année	18,7 mois
Taux d'occupation	78%

Tableau 30 : Durée moyenne de séjour pour les résidents sortis du dispositif ACT et taux d'occupation

¹⁰ Si la durée d'hébergement est temporaire en ACT, il n'y a pas de durée limite indiquée dans le décret

6/ Pathologies des résidents

	Candidats	Résidents présents
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique (exemple : lymphome)	14%	14%
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	12%	14%
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	12%	14%
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	4%	7%
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	4%	6%
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	11%	5%
Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	-	5%
Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave	4%	4%
Hépatite B ou C	2%	4%
Cirrhoses	1%	4%
Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères	4%	2%
Insuffisance respiratoire chronique grave (exemple : asthme grave)	4%	2%
Accident vasculaire cérébral invalidant	3%	2%
Tuberculose active, lèpre	3%	1%
Handicap	2%	1%
Addiction	2%	-
Autres	18%	11%

Tableau 31 : Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande d'admission en ACT

% de candidats ayant une ou plusieurs comorbidités	49%
% de résidents présents ayant une ou plusieurs comorbidités	51%

Tableau 32 : Proportion des comorbidités (hors addiction et handicap)

	% de résidents souffrant de la pathologie comme pathologie principale	% de résidents souffrant de la pathologie comme comorbidité	% de résidents concernés par la pathologie dans les ACT
Affections psychiatriques de longue durée (exemples : dépression récurrente, troubles bipolaires)	5%	25%	30%
Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant	14%	10%	24%
Tumeur maligne (cancer), affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoiétique (exemple : lymphome)	14%	3%	17%
Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves	7%	10%	17%
Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le VIH	14%	-	14%
Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)	6%	2%	8%

Tableau 33 : Prévalence des pathologies dans les ACT

Nombre de résidents avec un handicap reconnu par la MDPH	42%
--	-----

Tableau 34 : Prévalence des situations de handicap en ACT

% de candidats présentant une conduite addictive (hors tabac, jeux...)	29%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif d'alcool	21%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de tabac	29%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de substances psychoactives	11%
% de résidents ayant un traitement de substitution aux opiacés	6%
% de résidents ayant un usage à risque ou nocif de médicaments	14%
% de résidents ayant une addiction non liée à un produit : jeux, internet, téléphone...	1%

Tableau 35 : Prévalence des addictions en ACT¹¹

% de résidents nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires) par :	
Hospitalisation à domicile, soin palliatif à domicile...	4%
Infirmiers à domicile, SSIAD, infirmiers libéraux, ...	31%
Appareillage médicalisé (oxygène à domicile, lits médicalisés, ...)	14%
Pharmacien, pharmacien à domicile	40%
Kinésithérapeute	9%
Diététicien	28%
Ophthalmologue, opticien	25%
Pédicure, podologue	9%
Dentiste, orthodontiste	11%
Ergothérapeute	-
Psychologue	2%
Médecin traitant	18%
Médecin généraliste (non médecin traitant)	9%
Psychiatre	6%
Autres médecins spécialistes (chirurgie)	12%
Autres médecins spécialistes (soins)	39%
CAARUD, service addictologie...	12%

Tableau 36 : Interventions extérieures de professionnels du soin

¹¹ Le rapport d'activité standardisé précise qu'un même résident peut être atteint de plusieurs addictions

% de résidents nouvellement concernées dans l'année (hors changement de prestataires) par :	
Conseiller en insertion professionnelle	6%
Accès à la formation/alphabétisation	4%
Juriste, avocat	6%
Service pénitentiaire d'insertion et probation	8%
Tutelle, curatelle	6%

Tableau 37 : Interventions extérieures de professionnels hors soins